

LE POINT DE VUE DE **NICOLAS ARPAGIAN**

Sauver l'indépendance d'Internet

Mercredi 30 septembre 2009. C'est à cette date que doit être, ou non, renouvelée pour trois ans la tutelle qu'exerce le gouvernement des Etats-Unis sur l'Icann (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*). Cet organisme à but non lucratif de droit californien a été fondé en 1998 pour gérer les noms de domaine, c'est-à-dire les adresses Internet de vos sites favoris. A l'instar des aiguilleurs du ciel dans le secteur aérien, l'Icann assure la connexion des internautes aux sites dont ils ont inscrit les coordonnées (une adresse débutant par www.) dans leur navigateur Internet. Cette technologie rend également possibles l'envoi et la réception de courriers électroniques. L'Icann a en charge les treize serveurs racines qui composent l'architecture technique d'Internet. Sans verser dans les détails techniques, on comprend aisément que celui qui contrôle les adresses Internet maîtrise par la même occasion l'information qui circule sur le réseau, en interrompant ou limitant l'envoi de courriels ou l'accès à des sites Internet jugés contraire à ses intérêts. On ne peut s'empêcher de penser à l'exemple de la Grande-Bretagne, dont la suprématie sur les voies maritimes a assuré la domination au cours du XIX^e siècle. Les Britanniques maîtrisaient ces voies de communication indispensables au commerce et aux échanges intercontinentaux. Ainsi l'Icann a décidé par le passé de suspendre l'enregistrement des sites Internet en. iq (pour l'Irak) et en. af (pour l'Afghanistan).

Le contrat qui soumet l'Icann au ministère américain de la Justice, et en dernière instance au département du Commerce, doit être reconduit tous les trois ans. L'administration Bush avait jusqu'à présent systématiquement refusé d'élargir la gouvernance de cette organisation. Depuis le printemps

dernier, l'Union européenne - notamment par la voix de Viviane Reding, la commissaire en charge de la Société de l'information - plaide auprès de Barack Obama pour que Washington renonce au monopole de sa tutelle. Et revendique même un rôle dans la nouvelle régulation du réseau qui pourrait en découler. Bruxelles suggère l'instauration d'un « *G12 pour la gouvernance d'Internet* », avec deux représentants par continent (trois pour l'Asie et l'Océanie). Pékin est d'ailleurs, rivalités géopolitiques obligent, un fervent partisan de cette ouverture politico-technologique.

A ce jour, pourtant, rien ne bouge. Malgré sa volonté affichée de rompre avec les années Bush, l'administration Obama ne semble pas prête à renoncer à cette prérogative. Au contraire, même. Au cours de l'été, un certain nombre de représentants démocrates et républicains ont d'ores et déjà demandé au

L'Union européenne doit faire entendre sa voix pour éviter un nouveau cycle laissant les rênes de l'Internet aux seuls Etats-Unis.

secrétaire d'Etat au Commerce qu'il formalise de manière définitive la subordination de l'Icann au gouvernement des Etats-Unis. En clair, qu'il soit mis fin au principe du contrat triennal et que celui-ci soit purement et simplement remplacé par un contrat permanent. L'Union européenne aurait donc intérêt à faire entendre rapidement sa voix pour éviter de se retrouver prisonnière fin septembre d'un cycle qui laisserait pour encore trois ans les rênes de l'Internet mondial aux seules autorités gouvernementales des Etats-Unis.

Nicolas Arpagian est rédacteur en chef de la revue « Prospective stratégique ».